



RAPPORT DE LA MISSION DE PRÉFIGURATION REMIS AU PREMIER MINISTRE SYNTHÈSE

Contrairement à ses voisins européens, la France a été depuis le début du XIXe siècle un pays d'accueil et d'immigration. Ce processus continu, qui n'a été ni constant, ni homogène, a contribué de manière déterminante à la construction de la Nation. Mais les histoires petites ou grandes des immigrés, leurs trajectoires et leurs destinées ont été souvent ignorées par l'Histoire, quand elles ne se sont pas effacées des mémoires.

Cette nécessaire **reconnaissance de la place des populations immigrées dans le destin de la République** constitue le sens même de la création d'un musée consacré à l'histoire et aux cultures de l'immigration en France.

Un musée vivant

Ce musée d'un genre nouveau sera un centre d'histoire et de mémoire vivante, installé dans un lieu central à identité forte, emblématique ou chargé d'histoire. Largement **ouvert au grand public et aux scolaires**, conçu comme un nœud de réseaux et d'acteurs, il souhaite **fédérer autour de lui les initiatives déjà existantes** pour les rendre accessibles à l'ensemble de la population française. Il sera également un lieu vivant, **producteur d'événements culturels et artistiques** montrant l'enrichissement continu de la culture française par l'apport de l'immigration.

Enfin, l'institution devra être **un point de repère identitaire** favorisant la cohésion nationale, évitant tout repli ou toute nostalgie, sans cependant cacher le décalage qui a souvent existé, depuis deux siècles, entre l'idéal de la République et la réalité.

Après de nombreux débats sur le contenu et le sens de cette institution, la mission de préfiguration a conclu à la nécessité de la dénommer « musée », en reprenant la définition de l'ICOM :

Le musée est une institution permanente, sans but lucratif, au service de la société et de son développement, ouverte au public et qui fait des recherches concernant les témoins matériels de l'homme et de son environnement, acquiert ceux-là ; les conserve, les communique et notamment les expose à des fins d'études, d'éducation et de délectation.

(...) La définition du musée donnée ci-dessus doit être appliquée sans aucune limitation résultant de la nature de l'autorité de tutelle, du statut territorial, du système de fonctionnement ou de l'orientation des collections de l'institution concernée. (...) Outre les "musées" désignés comme tels sont admis comme répondant à cette définition (...) les centres culturels et autres institutions ayant pour mission d'aider à la préservation, la continuité et la gestion des ressources patrimoniales tangibles et intangibles (patrimoine vivant et activité créative numérique).

Définition 2001 de l'ICOM (International Council of Museums)

Le musée proprement dit, dont la mission propose l'installation au Palais de la Porte Dorée à Paris, ouvrira ses portes en 2007. Mais dès à présent, le rapport de la mission de préfiguration préconise la création d'un établissement public au 1er janvier 2005, sous triple tutelle des ministères de la Culture et de la Communication, de l'Emploi, du Travail

Cité nationale de l'histoire de l'immigration

Siège social : Palais de la Porte Dorée • 293, avenue Daumesnil • 75012 Paris

Adresse postale : 4, rue René-Villermé • 75011 Paris • Tél. : + 33 1 40 09 69 19 • Fax : + 33 1 43 48 25 17

www.histoire-immigration.fr • info@histoire-immigration.fr

Siret : 187 512 736 00013 - APE : 925 C

et de la Cohésion sociale, de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Une conception inédite : un lieu et un réseau

Ce musée sera à la fois un lieu national basé à Paris et le centre d'un réseau de partenaires actifs dans toute la France. De nombreux représentants de la société civile ont été associés à la mission de préfiguration, mais le réseau devra également dès 2004 mobiliser des collectivités locales, des élus, des universités, des entreprises, de grandes institutions de la culture et de la communication, de l'éducation nationale et du secteur social.

L'établissement central et le réseau seront complémentaires : le premier renforcera et valorisera les projets que mènent les partenaires sur leur territoire et, inversement, les projets locaux ou régionaux enrichiront la programmation du musée.

La construction de ce réseau s'appuiera, dès la phase de préfiguration, sur des **réunions régionales d'information**, et sur des séminaires de travail pour définir ensemble un programme d'activités. Ces rencontres seront également l'occasion d'initier un travail d'inventaire des acteurs et des actions portant sur l'histoire et la mémoire de l'immigration. Enfin, il s'agira au travers du réseau d'identifier les projets locaux, mais aussi de les valoriser au niveau national.

Le contenu : une installation permanente et des expositions temporaires

Le rappel des faits historiques, du destin commun et de la diversité des histoires familiales sera le fil conducteur d'une installation permanente destinée à toucher de la manière la plus simple et directe tous les visiteurs, à les impliquer dans une histoire qui n'est pas forcément la leur ou celle de leurs parents.

Que ce soit pour l'installation permanente ou pour les expositions temporaires, le musée utilisera la très grande diversité des ressources disponibles : films de fictions, documentaires, bornes interactives, photos, journaux, sons, musiques, documents administratifs, cartes et graphiques, œuvres d'art et objets les plus divers, et éventuellement quelques reconstitutions. Cette collection est entièrement à constituer, en organisant des collectes de témoignages sonores et audiovisuels, d'objets familiaux, et en entreprenant des chantiers de numérisation d'archives.

L'installation permanente, baptisée "Repères", permettra, sur environ 1500 m², de dispenser une information à la carte en proposant un double parcours, à la fois chronologique et thématique.

Le visiteur abordera les grandes questions de l'immigration en France par un parcours chronologique, véritable colonne vertébrale de l'exposition, complétée par des modules mettant en exergue tel ou tel aspect particulier. Une dizaine de sections thématiques permettront, quant à elles, d'aborder un certain nombre de questions essentielles : Comment devient-on Français ? L'apport des artistes, intellectuels, scientifiques ; Les politiques d'immigration, La République et les religions, etc. L'installation permanente s'inscrira enfin dans une chronologie plus générale mettant en parallèle des faits historiques mondiaux avec l'histoire de l'immigration en France. En fin de parcours, un espace ludique permettra de tester les connaissances acquises.

Les expositions temporaires pourront occuper une surface de 1500 m² à 2000 m² et se succéderont à raison de deux ou trois par an pendant la phase de mise en place du musée, puis au moins trois par an, produites par le musée ou coproduites avec les partenaires du réseau et les autres grandes institutions culturelles concernées (Institut national de l'audiovisuel, Muséum national d'histoire naturelle, Musée national des arts et

traditions populaires, etc). L'établissement national privilégiera les expositions thématiques ou liées à l'actualité et coordonnées avec la programmation culturelle annuelle. Celles réalisées par le réseau auront davantage une dimension locale, valorisant un "zoom" sur des histoires particulières, ou des travaux de collecte ou de recherche. Les unes et les autres permettront également de préciser, de compléter ou de détailler certains aspects de l'installation permanente.

Un pôle de ressources

Le centre de ressources multimédia devra être en mesure d'orienter les demandes des visiteurs spécialisés et de répondre à la plupart des demandes du grand public en mettant à disposition la documentation, les archives et les autres fonds de l'histoire de l'immigration (fonds sonores et audiovisuels notamment), ainsi qu'un grand nombre de bases de données.

Il sera nécessaire de mettre en place un programme d'inventaire des fonds disponibles et de constituer parallèlement un système d'information capable de capitaliser, mutualiser, lier toutes les données de toute nature et sur tous supports, repérées par le musée. Mais la numérisation des documents, qui facilitera leur accès au public, nécessitera compte tenu des coûts élevés, de définir en priorités certaines archives, notamment celles relatives à la mémoire vivante du XXe siècle, et les dossiers de naturalisation et de titres de séjour, afin de permettre au plus vite les recherches généalogiques.

Le musée pourra progressivement se positionner comme catalyseur de programmes d'envergure de numérisation et contribuera à définir une méthodologie de travail.

Le site Internet www.histoire-immigration.fr, principal outil de communication, devra satisfaire tous les publics, en suivant toutes les activités du musée, en offrant un pôle de ressources en ligne, et en proposant en amont et en aval de la visite des contenus permanents utilisant le plus possible le multimédia. Véritable portail, le site doit également devenir pour les associations qui l'alimenteront, un outil d'aide au développement et à la diffusion de projets.

Pendant la phase de mise en place du musée, le site internet proposera une exposition virtuelle présentant l'installation permanente du musée.

L'édition, aussi bien « papier » que « numérique », constitue un outil de recherche, de vulgarisation et d'information des publics qui accompagnera les expositions et les différentes activités du musée. Son développement s'appuiera sur les compétences déjà acquises par l'Adri tant pour les publications de réflexion (*Hommes & Migrations*), que pour l'édition électronique tournée vers le grand public (www.alterites.com).

Rencontres et réseaux : le pôle "ressources" sera complété par des activités de rencontres, permettant l'organisation de séminaires et de colloques, l'animation des réseaux, le travail interdisciplinaire avec les chercheurs, etc. La mission préconise également le développement d'échanges européens ou internationaux sur ces thèmes de travail, en prenant appui sur les réseaux européens et internationaux déjà existants (Association européenne des institutions sur les migrations, Association internationale des musées d'histoire), ou à créer.

La diffusion artistique

Le musée offrira à tous les publics une programmation diversifiée et attractive, afin que l'institution ne soit pas seulement un espace de présentation d'idées, ou de faits historiques, mais également un lieu de vie qui incite aux visites multiples.

Les compagnies et artistes en résidence

Le musée sera ouvert sur la jeune création en offrant, sur concours, des résidences à des jeunes artistes et créateurs issus de l'immigration, qui ne trouvent pas toujours de relais dans les réseaux culturels traditionnels. Ces résidences pourront également être virtuelles, en hébergeant des œuvres numériques sur le portail Internet.

Les spectacles vivants

L'établissement national n'a pas pour volonté de devenir une nouvelle « scène nationale » mais plutôt un lieu de diffusion spécialisé, pouvant accueillir dans un espace relativement restreint de petites formations, quelles que soient leurs formes d'expressions artistiques (théâtre, danse, musiques actuelles, arts de la rue, arts visuels, design, mode, etc.).

Les rencontres "Cinéma et immigration"

la création de rencontres autour du cinéma de l'immigration pourrait palier l'absence de ce type de festival en France et ainsi promouvoir les réalisateurs, ou les acteurs qui travaillent autour de ce thème.

La dimension pédagogique du projet

Le musée mettra à la disposition du public plus particulièrement scolaire - enseignants et élèves - les informations et les outils pédagogiques utiles à la préparation d'une visite, sans besoin de connaissance préalable. Ces ressources accessibles en ligne sur le site du musée seront élaborées en collaboration avec l'Éducation nationale.

Plusieurs actions sont envisagées:

- des formations transdisciplinaires pour les enseignants pour découvrir les ressources culturelles du musée. Elles seront complétées lors de chaque nouvelle exposition par des rencontres, organisées par la cellule pédagogique du musée, et la constitution de dossiers pédagogiques coédités avec les CRDP et des publications spécifiques (un travail de vulgarisation de certaines publications de l'Adri est prévu pour l'année 2004-2005) ;

- la valorisation de projets inter-établissements impliquant diverses équipes pédagogiques;

- l'évolution des programmes scolaires et la sensibilisation des professeurs à l'histoire de l'immigration à travers l'étude des écrivains d'origine étrangère, la littérature francophone maghrébine ou subsaharienne, la migration des mots, ou l'apport étranger aux différentes expressions artistiques. Le choix de sujets de travaux personnels encadrés (TPE), d'œuvres littéraires ou cinématographiques sur la restitution de l'histoire coloniale dans l'Éducation nationale, sera proposé comme mesure symbolique.

Pour mieux répondre aux besoins des enseignants, la mission a démarré en 2004 un travail de recensement des actions menées en milieu scolaire, susceptible de devenir un recueil de bonnes pratiques.

Enfin, pour l'ensemble des visiteurs, le musée mettra en place un centre d'interprétation, ainsi que des ateliers et des activités pour les adultes et les enfants.